

OPERATIONS PAYANTES	€	
<b>OPERATIONS DE BOURSE</b>	Commission agence <sup>(14)</sup> ou Plateforme Bourse (tél 0821017575) <sup>(15)</sup>	Commission Internet et 3615 CADIF <sup>(16)</sup>
■ Actions	<b>1,30 %</b> <b>Minimum 15,80</b>	<b>0,70 %</b> <b>8,45</b>
■ Obligations	<b>0,80 %</b> <b>Minimum 15,80</b>	<b>0,60 %</b> <b>12,65</b>
■ CCI du Crédit Agricole d'Ile-de-France	<b>1 %</b> <b>Minimum 9</b>	<b>0,60 %</b> <b>7,40</b>
■ Sur Bourse étrangère <sup>(17)</sup>	<b>1,50 %</b> <b>Minimum 21,10</b>	<b>1 %</b> <b>15,80</b>

	€
■ Oppositions sur titres guichet détenus matériellement	<b>11,50</b> <b>+ Frais Euronext</b>
■ Commission de Service de Règlement Différé (SRD) <sup>(18)</sup>	<b>0,01794 %</b>
■ Transfert total ou partiel hors Crédit Agricole <sup>(19)</sup> de comptes titres ou de PEA (par compte)	<b>72</b>
■ Service "calcul de plus-values"	<b>46</b>
■ Relevé ISF	<b>46</b>
<b>DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ET SUR PEA</b> Le compte est débité du montant des droits de garde pour l'année en cours en début d'année <sup>(20)</sup>	
■ Frais de tenue de compte	<b>9,50</b>
■ Droit fixe par ligne <sup>(21)</sup>	<b>2,65</b>

■ Commission proportionnelle <sup>(21)</sup> à la valorisation du portefeuille suivant le détail ci-dessous :			
Valorisation globale du portefeuille (hors valeurs Crédit Agricole)	Plancher de la tranche	Forfait de perception de la tranche	+ Pourcentage à appliquer sur la différence entre la valorisation et le plancher de la tranche
<b>0 à 7600 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,60 €</b>	<b>0 %</b>
<b>7601 à 30500 €</b>	<b>7601 €</b>	<b>17,60 €</b>	<b>0,183 %</b>
<b>30501 à 76250 €</b>	<b>30501 €</b>	<b>59,50 €</b>	<b>0,163 %</b>
<b>76251 à 152500 €</b>	<b>76251 €</b>	<b>134,07 €</b>	<b>0,149 %</b>
<b>152501 € et plus</b>	<b>152501 €</b>	<b>247,68 €</b>	<b>0,097 %</b>

(14) Aux heures d'ouverture de votre agence.

(15) N'Indigo: **0,12 €**/minute du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h30 à 17h45, susceptible d'enregistrement.

(16) 5h à 24h, 7j/7.

(17) Pourcentage du montant brut de négociation en euro auquel s'ajoutent le courtage de l'intermédiaire étranger et l'impôt de Bourse.

(18) Taux à appliquer sur le montant de l'ordre entre la date de livraison (J+3 après le passage de l'ordre) et la date de règlement des titres. Minimum par opération: **3 €**.

(19) + frais du correspondant pour transfert entrée et sortie de Titres étrangers.

(20) Calculés sur la base du portefeuille au 31 décembre.

(21) Exonération pour les OPCVM Crédit Agricole: Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et Banque de Financement et de Trésorerie (BFT).

■ Sicav: Capito Monétaire, Capito Trésorerie, Dryade: <b>Pas de droits d'entrée ni de sortie.</b>
■ Sicav à moyen et long terme: <b>Droits d'entrée: 0% à 4,50%<sup>(22)</sup>, pas de droits de sortie.</b>
■ FCP Crédit Agricole: <b>Droits d'entrée: 0,5% à 3% suivant le FCP. Droits de sortie<sup>(23)</sup>: 1%.</b>
■ Souscription OPCVM (hors Crédit Agricole): <b>Frais fixes: 25,40 € + Frais émetteur</b>

### LES ASSURANCES ET LES ASSISTANCES<sup>(24)</sup>

	€
■ Sécuricompte Protection Vol	<b>30/an</b>
■ Sécuricompte Protection Famille suivant l'option: - Simple - Doublement - Triplement	<b>22,50/an</b> <b>45/an</b> <b>67/an</b>
■ Initial Valeur Prévoyance et Valeur Prévoyance	
■ Garantie des Accidents de la Vie	
■ Protection juridique Pleins Droits	
■ Assurance auto et Assurance décote auto	<b>Nous consulter</b>
■ Assurance multirisque habitation, Garantie locative, Télésurveillance	
■ Complémentaire Santé	

### LES OPERATIONS SUR L'ETRANGER

OPERATIONS INTERNATIONALES	€
■ Virements européens émis (Règlement CE n°2560/2001)	<b>3,40</b>
■ Virements européens reçus (Règlement CE n°2560/2001)	<b>Gratuit</b>
■ Transferts internationaux (autres que ceux prévus par Règlement CE n°2560/2001): - Option frais "SHA" (seuls les frais du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont à la charge du donneur d'ordre) <b>1%<sup>(25)</sup></b> Mini. - Option frais "OUR" (tous les frais, y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre) majoration des frais de:	<b>17,65</b> <b>15,70</b>
■ Ordres de paiement en provenance de l'étranger autres que ceux visés par Règlement CE n°2560/2001 <sup>(26)</sup>	<b>17,15</b>
■ Frais de tenue de compte en devise: - une seule devise - multi-devises	<b>27/mois</b> <b>34/mois</b>

Toutes les négociations en devises, hors zone euro, supportent une commission de change égale à 0,5 %<sup>(25)</sup> avec un minimum de **14,90 €**. Aux conditions ci-dessus doivent être ajoutés les frais de port ou frais de Swift ainsi que les éventuels frais demandés par les banques étrangères<sup>(27)</sup>.

(22) Selon SICAV.

(23) Hors FCP opportunité.

(24) Prix et conditions susceptibles de modifications selon les modalités contractuelles.

(25) Jusqu'à **80 000 €**, dégressif au-delà.

(26) Pour les ordres supérieurs à **305 €**.

(27) Frais de port ou frais de Swift: Europe **13,15 €** - Amérique du Nord **15,55 €** - Reste du monde **25,11 €**.

CHANGE MANUEL	€
■ Achat et vente de billets de banque étrangers <b>Suivant cours du change affiché dans les agences + commission</b>	<b>3,05</b>
■ Achat de chèques de voyage en euros <b>Commission de 1,2 %</b>	<b>3,05 mini</b>
■ Achat de chèques de voyage en devises <b>Suivant cours du change affiché dans les agences + commission de 1,2 %</b>	<b>3,05 mini</b>
■ Revente de chèques de voyage en euros	<b>Gratuit</b>
■ Revente de chèques de voyage en devises <b>Suivant cours du change affiché dans les agences + commission de 1,2 %</b>	<b>3,05 mini</b>

### LES COFFRES FORTS<sup>(28)</sup>

	€
■ Frais de location annuelle (En fonction du volume, plus dépôt de garantie de <b>100 €</b> quel que soit le volume)	<b>à partir de 85</b>
■ Frais de location temporaire (Par mois, en fonction du volume, plus dépôt de garantie de <b>160 €</b> quel que soit le volume)	<b>à partir de 30</b>
■ Ouverture de coffre suite à perte de clés	<b>60 + Frais réels</b>

### SUCCESSIONS

	€
■ Ouverture de dossier de succession en fonction des avoirs: - 0 à 3 000 € - 3 001 à 25 000 € - 25 001 à 50 000 € Supérieur à 50 000 €: ■ 0,50 % sur l'actif successoral	<b>70</b> <b>135</b> <b>175</b> <b>maximum 470</b>

(28) Service proposé dans certaines agences uniquement.

Extraits des conditions générales de tarification consultables auprès de l'ensemble de nos agences. La liste des tarifs liés à l'ouverture, au fonctionnement et à la clôture du compte de dépôt à vue est exhaustive au jour de l'édition de la présente.

Nos tarifs intègrent la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Service bancaire de base: les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du CMF bénéficient gratuitement des services mentionnés au décret du 17/01/2001.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France. 26, quai de la Rapée 75012 Paris. Société Coopérative à personnel et capital variables. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances. 775 665 615 RCS Paris.

## Principales conditions applicables aux Particuliers

EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2006

### LE COMPTE DE CHEQUES

OPERATIONS ET SERVICES GRATUITS
■ Ouverture de compte.
■ Clôture de compte.
■ Relevé de compte (périodicité mensuelle).
■ Chéquier renouvelé automatiquement remis à l'agence.
■ Délivrance de chéquier non barré et endossable hors droit de timbre.
■ Avis d'opéré à chaque opération effectuée dans une agence.
■ Versement d'espèces (date de valeur: jour de l'opération) <sup>(1)</sup> .
■ Retrait d'espèces au distributeur de son agence du Crédit Agricole d'Ile-de-France.
■ Remise de chèque Crédit Agricole d'Ile-de-France (date de valeur: jour de l'opération) <sup>(1)</sup> .
■ Paiement d'un chèque remis à l'ordre d'un tiers hors interdiction bancaire (date de valeur: jour de présentation) <sup>(1)</sup> .
■ Emission de virement occasionnel par Internet et Minitel au Crédit Agricole d'Ile-de-France entre comptes de même titulaire
■ Emission de virement permanent au Crédit Agricole <sup>(2)</sup> .
■ Mise en place d'une autorisation de prélèvement et paiement de prélèvement.
■ Transfert de compte interne au Crédit Agricole d'Ile-de-France.

OPERATIONS ET SERVICES PAYANTS	€
■ Relevé de compte <sup>(3)</sup> : - envoi par quinzaine - envoi systématique d'extrait après mouvement (prélèvement mensuel)	<b>2,60/trim</b> <b>0,75/envoi</b>
■ Réédition de relevé de compte de moins de 6 mois	<b>6,20/relevé</b>
■ Rendez-Vous Comptes (selon version)	<b>24 à 42/an</b>
<b>COMPTES SERVICES ANCIENNE GAMME<sup>(4)</sup></b>	
■ Mozaïc	<b>2,25/mois</b>
■ Prélude <sup>(5)</sup>	<b>2,90/mois</b>
■ Initial	<b>4,20/mois</b>
■ Equilibre	<b>5/mois</b>
■ Projets	<b>6,10/mois</b>
■ Privilège	<b>7,50/mois</b>
<b>COMPTES SERVICES NOUVELLE GAMME<sup>(4)</sup></b>	
■ Mozaïc +	<b>2,20/mois</b>
■ Prélude <sup>(5)</sup>	<b>2,90/mois</b>
■ Equilibre +	<b>5/mois</b>

(1) La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul d'intérêts débiteurs.

(2) Crédit Agricole est défini dans les présentes conditions tarifaires comme les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(3) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération sur la période indiquée.

(4) Les produits composant les Comptes Services peuvent être vendus séparément. L'ancienne gamme n'est plus commercialisée.

(5) Compte Service proposé uniquement aux clients non titulaires du droit à chéquier.

	€
■ Optimum +	<b>6</b>
■ Privilège +	<b>7</b>
<b>Options</b> (proposées selon le Compte Service souscrit)	
■ FIL MOBILE de 1 à 5 SMS/semaine	<b>0,50 à 1,50/mois</b> <b>Nous consulter</b> <b>Gratuit</b> <b>1,35/mois</b>
■ Dossier Familial (3 premiers mois gratuits)	
■ Mise en place de Facilité de Trésorerie avec ADI	
■ Carte Mozaïc (dans Compte Service Mozaïc uniquement)	<b>1,35/mois</b>
■ Gestion des excédents de Trésorerie (gratuit dans Compte Service Mozaïc+)	<b>0,50/mois</b>
■ Crédit Agricole en Ligne Option Bourse	<b>0,50/mois</b>
■ Rendez-Vous Comptes	<b>0,50/mois</b>
<b>CHEQUES</b>	
■ Remise de chèque autres que Crédit Agricole d'Ile-de-France (Date de valeur: 2 jours ouvrés après la date de l'opération) <sup>(4)</sup>	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	<b>13</b>
■ Chéquier en urgence remis à l'agence	<b>27</b>
■ Frais d'envoi en recommandé de chéquier	<b>2 + Frais Postaux</b>
■ Chèque non standard (traitement spécifique de chèque hors norme interbancaire)	<b>10</b>
■ Chéquier non barré et endossable: droit de timbre par chèque versé au Trésor	<b>1,52</b>
<b>VIREMENTS</b>	
■ Emission de virement occasionnel avec RIB (Hors Crédit Agricole)	<b>3,40</b>
■ Emission de virement occasionnel avec RIB (Au Crédit Agricole mais hors Crédit Agricole d'Ile-de-France)	<b>2,70</b>
■ Emission de virement permanent en faveur d'un compte dans une autre banque hors Crédit Agricole <sup>(6)</sup>	<b>1/virement</b>
■ Emission de virement occasionnel non normalisé nécessitant une intervention spécifique (RIB manquant, coordonnées bancaires erronées...)	<b>35</b>
■ Emission de virement rejetée	<b>13</b>
■ Annulation, à la demande du client, d'un virement émis	<b>1,15</b>
<b>INCIDENTS SUR LES COMPTES</b>	
■ Envoi de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (par lettre, maximum 1 par jour)	<b>9</b>
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision hors pénalités libératoires (comprenant la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France) : <sup>(7)</sup>	
– par chèque impayé d'un montant inférieur à 50 €	<b>30</b>
– par chèque impayé d'un montant de 50 à 70 €	<b>50</b>
– par chèque impayé d'un montant supérieur à 70 €	<b>70</b>

(6) Prélevé annuellement en totalité lors du 1<sup>er</sup> virement

(7) Montant maximum perçu par jour de **350 €**.

	€
■ Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire déclaré à la Banque de France	<b>19,3</b>
■ Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	<b>7,20</b>
■ Commission d'intervention (Plafonnement maxi: 5 opérations tarifées par jour et 20 par mois) <sup>(8)</sup>	<b>7/ opération</b>
■ Déblocage de fonds sur chèque de plus d'un an	<b>7</b>
■ Frais d'opposition par l'émetteur:	
– sur chèque	<b>13</b>
– sur chéquier (à partir de 3 chèques consécutifs)	<b>30</b>
– sur avis de prélèvement reçu	<b>13,80</b>
■ Frais par rejet de prélèvement reçu pour défaut de provision	<b>23</b>
■ Saisie attribution ou conservatoire, avis à tiers détenteur, opposition administrative, règlement de pension alimentaire sur requête légale	<b>90</b>
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	
■ Recherche, photocopie (chèque, justificatif, titre, virement, prélèvement,...), attestation ou contestation opération par carte	<b>14,40/document ou relevé</b>
■ Liste des opérations récurrentes et automatiques sur 1 an	<b>30/compte</b>
■ Recherche complexe (type audit)	<b>158/recherche</b>
■ Courrier conservé à l'agence	<b>39/an</b>
■ Recherche effectuée en raison de changement d'adresse non signalé entraînant une non-distribution postale	<b>32/ recherche</b>
■ Compte sans mouvement depuis 12 mois	<b>15,30/an</b>

## LES CARTES

	€
<b>COTISATIONS</b>	
■ Carte de retrait à usage unique (sauf retraits > 400 €)	<b>1/carte</b>
■ Carte Libre Service Agence (LSA) <sup>(9)</sup>	<b>Gratuite</b>
■ Mozaïc Retrait (dès 12 ans) <sup>(10)</sup>	<b>16/an</b>
■ Mozaïc Maestro (entre 16 et 25 ans) <sup>(10)</sup>	<b>16/an</b>
■ Mozaïc Paiement (entre 18 et 25 ans) <sup>(10)</sup>	<b>16/an</b>
■ Libre-Service Bancaire	<b>25/an</b>
■ L'Autre Carte <sup>(10)</sup>	<b>14,90/an</b>
■ Prélude	<b>20/an</b>
■ Carte Bancaire Nationale	<b>35/an</b>
■ Maestro <sup>(10)</sup>	<b>26/an</b>
■ MasterCard ou Visa (à débit immédiat) <sup>(10)</sup>	<b>35/an</b>

(8) Suite à toute opération régie par la banque en dépit d'une provision suffisante.

(9) Retraits aux distributeurs de l'agence gestionnaire du compte uniquement.

(10) Intègre la fonction Moneo (porte monnaie électronique). Utilisation optionnelle selon le choix du client.

(11) Cotisation maximum, avant application, aux cotisations prélevées à partir du 01/04/06, du Bonus du Crédit Agricole réduisant ce montant de **0,10 €** par opération éligible effectuée à compter du 01/12/05 avec la carte (paiements des achats hors Moneo, retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets du réseau Crédit Agricole et chargements Moneo), dans la limite du montant maximum de la cotisation due, moins **1 €** à titre de participation financière minimum. Le Bonus ne s'applique pas à la première cotisation.

	€
■ MasterCard ou Visa (à débit différé) <sup>(10)</sup>	<b>43,50/an</b>
■ Gold MasterCard ou Visa Premier <sup>(10) (11)</sup>	<b>125/an</b>
■ Platinum <sup>(10)</sup>	<b>270/an</b>
■ Carte Open	<b>15,50/an</b>
■ Moneo Bleu (carte dédiée porte-monnaie électronique)	<b>8,50/an</b>
<b>FRAIS D'OPPOSITION</b>	
– par le porteur	<b>16,50</b>
– par la banque pour usage abusif	<b>35</b>
■ Frais de capture Carte (en opposition pour usage abusif)	<b>70</b>
■ Mainlevée d'opposition Banque de France	<b>35</b>
<b>PAIEMENTS</b>	
■ En France et dans la zone Euro	<b>Gratuit</b>
■ Dans les pays hors zone Euro: commission sur opérations effectuées	<b>1,75 %/opération</b> <b>0,87</b> Mini.
<b>RETRAITS D'ESPECES</b>	
■ En France et dans les pays de la zone Euro:	
– aux distributeurs automatiques de billets Crédit Agricole	<b>Gratuit</b>
– aux distributeurs automatiques de billets d'autres banques à partir du 5 <sup>e</sup> retrait par mois	<b>1/retrait</b>
– sauf l'Autre Carte et la carte Prélude, dès le premier retrait	<b>1/retrait</b>
– sauf Platinum, Gold, Visa premier, Mozaïc Retrait, Mozaïc Paiement et Open	<b>Gratuit</b>
■ Dans les pays hors zone Euro: aux distributeurs automatiques de billets + commission fixe/opération	<b>1,75 %/opération</b> <b>+ 3,20</b>
<b>DIVERS</b>	
■ Réédition du code confidentiel	<b>6,75</b>
■ Frais d'envoi sécurisé de carte à domicile	<b>20</b>

## CREDIT AGRICOLE EN LIGNE

	€
■ FILVERT 08 97 65 55 45 (service vocal, anciennement INFOSOLDE)	<b>0,56/appel</b>
■ 3615 CADIF	<b>0,02/connexion</b> <b>+ 0,21/minute</b>
■ www.ca-paris.fr (service Internet, hors coût de communication variable selon opérateurs)	<b>Gratuit</b>
■ Option Famille	<b>1,85/mois</b>
■ Option Bourse	<b>1,85/mois</b>
■ FIL MOBILE (service sur téléphone portable, anciennement INFOMOBIS):	
– 1 message/semaine	<b>1,60/mois</b>
– 2 messages/semaine	<b>2,60/mois</b>
– 3 à 5 messages/semaine	<b>3,60/mois</b>

## LES CREDITS

	€
■ Autorisation de découvert incluse dans les Comptes Services <sup>(12)</sup>	<b>Maximum taux de base bancaire + 7,5 points</b>
■ Autres découverts (hors Scrivener 1)	<b>Maximum taux de base bancaire + 10 points</b>
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>	
■ Compte Open	<b>Nous consulter</b>
■ Gamme Atout Libre	<b>Nous consulter</b>
■ Crédit Horizon (Frais de réexamen annuel)	<b>16,25</b>
■ Prêts personnels, prêts auto	<b>Nous consulter</b>
■ Frais de dossier < à 3 000 €	<b>39</b>
■ Frais de dossier ≥ à 3 000 €	<b>81</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>	
■ Crédits habitat	<b>Nous consulter</b>
■ Frais de dossier	<b>de 155 à 500</b>
■ Réédition de tableau d'amortissement ou édition de décompte de crédit	<b>20</b>
■ Réédition de l'attestation annuelle des intérêts	<b>15,50</b>
■ Mainlevée totale/partielle avec ou sans remboursement anticipé du crédit	<b>60</b>
■ Modification des conditions de crédit par avenant	<b>120</b>
■ Délégation d'assurance externe	<b>80/assuré</b>

## L'EPARGNE

	€
■ Livret Tiwi, Livret Jeune Mozaïc	<b>Nous consulter</b>
■ Compte sur Livret, Compte Epargne Logement	
■ CODEVI, CODEBIS, Livret d'Epargne Populaire	
■ Plan d'Epargne Logement	
■ Assurance-vie, PERP	
■ Transfert de comptes d'épargne vers d'autres banques hors Crédit Agricole, par compte <sup>(13)</sup>	
Mini.	<b>1 %</b>
Maxi.	<b>50</b>
Maxi.	<b>150</b>
■ Gestion des excédents de trésorerie	<b>12/an</b>

## LES TITRES

### OPERATIONS GRATUITES

- Encaissement des coupons
- Amortissements - Remboursements
- Droits de garde:
  - gratuits pendant la 1<sup>ère</sup> année civile de l'ouverture d'un compte-titres et d'un PEA
  - gratuits pour les portefeuilles constitués exclusivement de CCI Crédit Agricole d'Ile-de-France, bons ou Varius

(12) Le T.E.G. (Taux Effectif Global) est indiqué sur le relevé de compte. A la date d'édition, le taux de base bancaire s'établit à 6,60 % l'an.

(13) En pourcentage du montant transféré.